



**PRÉFET  
DU MORBIHAN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

# **AVIS DE CONSULTATION**

Ouverture d'une consultation du public  
dans le cadre de la procédure d'enregistrement  
au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

## **Société CENTRALE BIOMETHANE DU ROI MORVAN Lann Mine Bras 56560 GUISCRUFF**

**Une consultation du public sera ouverte du vendredi 16 septembre 2022 à 9h00 au samedi 15 octobre 2022 à 12h00 (soit 4 semaines) en mairie de GUISCRUFF, concernant le projet présenté par le directeur de la société CENTRALE BIOMETHANE DU ROI MORVAN, en vue de la création d'une installation de méthanisation à l'adresse suivante : Lann Mine Bras 56560 GUISCRUFF.**

Cette installation relève des dispositions législatives et réglementaires du code de l'environnement relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Le préfet statuera sur la demande par un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel du 12 août 2010 modifié ou par un arrêté de refus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur le site Internet des services de l'État dans le Morbihan à l'adresse suivante :

<https://www.morbihan.gouv.fr/Publications/Consultations-publiques/Consultations-en-cours/ICPE-procedure-d-enregistrement> et en mairie de GUISCRUFF, aux jours et horaires habituels d'ouverture de celle-ci au public.

Les personnes intéressées pourront formuler leurs observations jusqu'au samedi 15 octobre 2022 à 12h00 :

- sur le registre ouvert à cet effet en mairie de GUISCRUFF ;
- ou les adresser au préfet du Morbihan :
  - par courrier à l'adresse suivante : direction départementale des territoires et de la mer SEBR/GPE - 1 allée du général Le Troadec - BP 520 - 56019 Vannes cedex ;
  - par voie électronique à l'adresse suivante : [ddtm-consultations@morbihan.gouv.fr](mailto:ddtm-consultations@morbihan.gouv.fr)